

— On écrit de la même ville : Le bruit court, depuis hier, que le général Bernelle a donné sa démission. On annonce comme prochaine celle de Cordova, qui serait suivi, dans sa retraite, par une foule d'officiers. On désigne comme successeur probable le général Saarafield. Don Carlos a dû, à ce qu'on croit, se rendre à Tolosa, où il aura été rejoint par l'évêque de Léon. Deux pièces de 16, venant de Mondragon sont arrivées dans cette ville, ou les croit destinées à la division carliste qui fait face à la ligne christinos de Valcarlos.

— Des lettres de Santander affirment que loin d'être en Galice, Gomez est cerné dans les Asturies par Manso et qu'il ne peut échapper. L'expédition contre Soria et le bas Aragon par cinq ou six bataillons carlistes, divisée en deux corps, n'a pu être troublée dans sa marche.

— Les élections connues jusqu'à ce jour sont toutes, à l'exception de celles de Navarre, hostiles au ministère Isturitz.

— C'est à tort qu'un journal de Londres avait annoncé l'arrivée en Angleterre du général Evans; c'est son frère, qui déjà a fait le voyage de St-Sébastien à Londres, qui est encore venu sur cette fois, probablement pour éclairer le gouvernement sur le véritable état des choses. — On lit dans le Sun : « Le bateau à vapeur le Glasgow est arrivé de Saint-Sébastien à Portsmouth qu'il a quitté le 17; aucune opération nouvelle n'avait eu lieu à cette époque. La retraite de la légion anglaise a été conduite avec beaucoup de talens et sans pertes considérables. »

— Les factieux quoique battus en Catalogne s'y montrent presque sur tous les points. Tristany a perdu dans un combat l'un de ses lieutenants nommé Degollat, mais lui-même n'a pu être atteint; il est parvenu à reformer sa bande. On se bat encore sur la Sègre et à la Conque de Tremp; l'arrondissement de Taragone est parcouru dans tous les sens par les bandes de Llarç de Copons; l'une d'elles a surpris dernièrement et massacré près de Cervera toute l'avant-garde d'une escorte qui accompagnait le courrier de Madrid.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Une jeune et jolie femme, mise dans le dernier goût, et qui a déclaré se nommer Elisa Michel, a été conduite hier au bureau de police de Marlborough-Street devant M. Dyer, prévenue d'avoir voulu pénétrer de vive force chez lord Lowther, et d'avoir ainsi occasionné un rassemblement et presque une émeute devant la maison de sa seigneurie.

John Dawson expose ainsi les faits de la plainte : Mademoiselle s'est présentée ce matin et m'a d'abord assez poliment demandé à parler à mon maître. Suivant les instructions que j'avais reçues, je lui ai répondu qu'il était sorti. Elle a insisté, me disant que cela n'était pas possible, qu'elle savait de source certaine qu'il y était, et qu'elle voulait absolument le voir. Je lui ai dit que mon maître était le meilleur juge de la chose, et que puisque il m'avait chargé de lui dire qu'il n'y était pas, c'est qu'apparemment il ne voulait pas y être pour elle. Là-dessus cette demoiselle a fait mine d'entrer malgré moi; je me suis mis en travers de la porte, appuyant mes deux mains sur les deux jambages. Je n'ai pas été peu étonné de voir la prévenue poser à terre son ombrelle, son chapeau, son châle et ses gants glacés, retroussant ses manches, à placer ses petites mains blanches en position de boxeur déterminé et m'attaquer dans toutes les règles. Je risais d'abord, pensant que ce n'était qu'une plaisanterie, mais elle y allait bon jeu bon argent, et je ne risais plus du tout, quand un constable est venu à mon secours; elle m'avait d'une main saisi par les cheveux, et de l'autre, elle me labourait le visage d'une façon plus que désagréable.

Le constable dépose que, traversant Saint-James-Park, il aperçut un rassemblement dans Cleveland-waad; qu'il accourut, et que, perçant la foule, il eut toutes les peines du monde à faire cesser ce duel insolite, dont la populace s'amusait extraordinairement. Elisa Michel, malgré ses dix-huit ans et sa jolie figure, était tellement acharnée sur son antagoniste, qu'il fallut l'enlever de vive force et la tenir à quatre dans une voiture de place pour la transporter au bureau de police.

M. Dyer. Prévenue, qu'avez-vous à dire pour votre défense?

Il y avait du vrai dans sa réflexion, quoique, au fond, une barbe de plus ou de moins, dans des momens comme ça... Enfin c'est égal! je me mis à la faire; mais, je ne m'étais pas donné trois coups de rasoir, que le bruit recommença à la rue : Paon! paon! paon! Je cours à la fenêtre, à moitié rasé; car ma foi! à la guerre comme à la guerre, et je vois... devinez ce que je vois... je vois la boutique d'en face qu'on enfonce!... Une boutique d'armurier!... une boutique superbe!...

Oh mon Dieu! les imprudens!... pensai-je en moi-même, si quelque mouchard allait se trouver là!... En même temps, il y en avait d'autres qui s'amusait à faire dégringoler les enseignes de bois des marchands de tabac : Bloum-pa-ta-tra!... à cause des fleurs de lys. Ceux-là, convenez-en, s'exposaient joliment!... Effacez les insignes de la royauté!... royauté parjure tant que vous voudrez; mais en définitive, il n'était que neuf heures du matin.

Enfin c'est égal! vint à passer une diligence : clic-clac! clic-clac! Ah! bien oui, clic-clac! — Arrêtez la diligence!... Ici, vous autres!... y êtes-vous?... Oui... Allons!... Ha-houpp! Et baoundddd! la diligence est sur le flanc.

Aussitôt, des lanciers à cheval se mettent à foncer dessus, au grand galop! patata, patata, patata! Ah! parbleu! je l'avais bien prévu! Heureusement des coups de fusils les accueillent de tous côtés : Pi! pan! pi! pan! Il y en eut un dans le nombre que je n'oublierai jamais : ce diable de fusil avait un son extrêmement original, à peu près comme ça : pouinne!... pouinne! Et puis, il fallait voir quelle grêle de mousquetades!... des chaises, des tables, des buffets... pouin-pouin-clac-clac! C'était un vrai carnage! Quant à moi, je n'y pus plus tenir, je pris la première chose qui me tomba sous la main... ce fut, je crois, mon plat à barbe. Je regarde alors si mon épouse ne peut pas me voir, et

Miss Elisa. Le fait est que j'insistais pour voir lord Lowther, auquel j'avais écrit, qui m'attendait, et qui certes n'avait pas donné à ce valet l'ordre de m'éconduire. N'ayant pas de cavalier avec moi pour châtier son insolence, j'ai été obligée de me charger moi-même de ce soin. Du reste, j'y ai mis fort peu de violence.

M. Dyer. Vous en avez mis assez pour que je ne puisse vous renvoyer sans une caution de 50 guinées.

En ce cas, vous pouvez m'envoyer en prison, car je n'ai pas au monde 50 schellings.

M. Dyer. Jen suis fâché à cause de votre âge et de votre sexe, mais puisque vous êtes si forte en fait d'armes, vous trouverez bon que je vous retienne en prison pour assaut. (Le Droit, journal des tribunaux.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 juillet. — L'excessive rareté du numéraire avait menacé d'entraver la liquidation du jour. Cependant, on en a été quitte pour peu de pièces au comptant vendues à 35, cours le plus bas qui ait été atteint. Les affaires à terme se sont traitées à la hausse de 35 1/2 à 36 1/8, on a même fait 36 1/4 après que la cote de Londres de samedi a été connue.

Après la cote le prix de la dette active s'est élevé à 36 5/8 pour fin courant. On dit que les nouvelles de Londres parlent de l'intervention directe de l'Angleterre comme d'une chose décidée. On dit que des courriers ont apporté des nouvelles favorables de l'armée. Gomez serait cerné et peut-être défait. Les élections des provinces espagnoles, donnent des chances de majorité, au ministère Isturitz.

Il y avait foule ce matin, à la souscription de l'emprunt de 30 millions. La banque de Belgique a fait déposer 2 millions espèces, sous son nom.

Anvers, 2 heures. — Ardoin 36 3/8. Amsterdam, 24 juillet (Société des Effets). — Dette active 2 1/2 p. c. 56 55 1/2, 78 3/4, 131 1/2, billets de chance 24 1/4, Ardoin 38 1/8, 31 1/2, 11 1/2, 16 3/4, 37 1/2, 37 3/8, 34 7/8, 151 1/2, 58 3/4, 78, passive 11 1/2, 16 5/8.

Londres, 23 juillet (4 heures). — Consolidés comptant 91; belges 103 3/8; hollandais 2 1/2 p. c. 55 5/8, 5 p. c. 103 3/8; espagnoles active au comptant 38 1/8 (3/8 de hausse); passive 11 1/2, différée 16 1/2; portugais 5 p. c. 78 1/2, 3 p. c. 48 1/2.

Marché des huiles et graines. — Il y a peu de graines colza d'offertes, on paierait volontiers les prix de fl. 16 50 à 16 15. L'huile colza était demandée; il y a fureur sur les derniers cours. Tourteaux précédent prix.

LL. MM. le roi et la reine seront de retour à Bruxelles jeudi prochain.

Un assassinat a été commis à Bruges avant-hier vers 6 heures du soir, sur la nommée Blouine Bulcke, servante chez le sieur Jack. Le nommé Jacques Veeraye, commissionnaire, désigné comme l'auteur de ce crime, a été arrêté la nuit suivante.

Une heure avant l'assassinat, Veeraye avait accompagné la fille Bulcke à la Banque d'Ostende, où elle était allée porter quelques effets. Il entra avec elle dans la maison de M. Jack qui s'était rendu avec sa femme à Ostende. Bientôt une servante de la maison voisine entendit des cris, et ensuite elle vit sortir Veeraye, chargé d'un panier. Les voisins ayant remarqué le soir que la fille Bulcke ne venait pas fermer les volets, comme d'habitude, concurrent des soupçons; ils prévinrent la police, et l'on pénétra dans la maison où la malheureuse servante fut trouvée cruellement assassinée. Les effets volés ont été découverts aussi bien que le coupable.

Nous invitons les hôteliers et les voyageurs, à se tenir en garde contre un nouveau genre d'expédition, imaginé par des voleurs très-hardis. Ces hommes entre le matin dans quelques hôtels, montent à l'étage, et vont ouvrir les appartemens sur les portes desquels ils trouvent les clefs. Si les personnes logées dans ces appartemens sont éveillées ou déjà levées, le voleur demande, comme s'il était un domestique ou un commissionnaire de l'hôtel : « Monsieur m'a chargé, je crois, de le prévenir pour le départ de la voiture (d'Anvers, de Gand, ou de telle autre ville), qui a lieu à six heures.

S'il trouve le voyageur endormi, le voleur prend dans la chambre ce qu'il trouve sous la main : une montre, une bourse, etc. S'il rencontre dans l'escalier ou dans la cour de

pauff... une faïence superbe!... Mais vous sentez que dans les momens comme ça... ma foi! vaincre ou mourir!

Enfin c'est égal! je ne vous cacherais pas qu'il y eut une seconde où j'eus diablement peur!... je fus légèrement ému!... j'entendis tout près de moi frrrrru! frrrrru!... et je crus que j'avais affaire à des balles... Ne me sentant aucun mal d'ailleurs, je me dis : « ce n'est rien. Il en est des balles comme de la poudre : celui qui est tué n'entend rien. » Je tiens le fait de personnes sûres qui l'ont éprouvé plusieurs fois. Ce qui le prouve, c'est que j'entendis de nouveau le même sifflement : frrrrru! frrrrru! je levai le nez... ce n'était que des hirondelles, qui ne aient à l'étage au-dessus. J'ai su depuis que les balles ne font pas frrrrru! frrrrru! mais bien! dziiiiiii... dziiiiiii... ce qui est beaucoup plus martial.

Enfin c'est égal! le vacarme allait toujours son train. Les cloches se mêlèrent de la partie : don!... don!... don!... don!... C'était le tocsin. Ah! je plains bien sincèrement ceux qui étaient malades!... Sans compter le canon qui se met à faire chorus! bandddd! bandddd!... c'était à la Grève... bandddd!... c'est-à-dire, non, ce n'était pas : baoundddd!... baoundddd!... La vérité je ne connais que ça!

Enfin c'est égal! j'allais me raser l'autre moitié du visage... je cherchais mon plat à barbe, sans penser que... (car vous sentez que dans des momens comme ça...) lorsque, tout-à-coup : plan-ran-plan!... plan-ran-plan!... plan-ran-plan!... C'était le tambour de l'ex-garde nationale. — Diab! diab! il paraît qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire, dis-je alors à mon épouse. Ça me regarde, car j'en étais... Mais, du tout, mon chéri (réplique-t-elle, en me cajolant avec son petit air, vous savez...) il ne se passe rien; c'est sans doute quelque charlatan, quelque Marchand de thé Suisse. Et d'ailleurs, tu n'es rasé qu'à moitié.

l'hôtel, quelqu'un qui lui demande qui il est, et d'où il vient, il a pour réponse toute prête je suis le cordonnier le tailleur (ou tel autre artisan), que le voyageur logé à tel n., a fait appeler. Plusieurs hôteliers de cette ville ont déjà été obligés de prendre des mesures, pour empêcher les mauvais résultats de ce manège.

LIÈGE, LE 25 JUILLET.

DU CONSEIL PROVINCIAL.

Depuis 1830, la législation a pourvu par des lois plus ou moins complètes aux divers intérêts de la commune et du gouvernement central. La circonscription provinciale avait seule été négligée, et l'on sait que les administrations communales issues de la révolution ont dû subir pendant plus de cinq ans la tutelle des députés nommés par une assemblée dont la constitution ne reconnaît point les différens élémens. La législation en attribuant aux états députés le droit d'établir les budgets de dépenses et de voies et moyens, n'avaient point certes réussi à combler la lacune qui existait dans nos institutions il est résulté du désaccord presque nécessaire des régentes et des députations provinciales que beaucoup d'affaires sont restées en souffrance et leur conclusion a dû être remise à l'époque d'une organisation nouvelle des assemblées provinciales. — Nous pourrions citer beaucoup d'exemples à l'appui de notre opinion, et entr'autres celui du chemin de halage des Augustins. On peut se rappeler que ce grand travail a failli être retardé à l'occasion d'une augmentation dans la dépense qui avait servi de base à l'allocation fournie par la province pour l'exécution de cet utile projet.

Aujourd'hui enfin que la loi provinciale a été promulguée, et que l'on s'apprête déjà aux élections des membres des nouvelles assemblées, il ne sera point sans utilité d'appeler l'attention sur les nombreuses attributions dont sont investis les conseils provinciaux. Ces attributions sont d'une telle importance, elles se rattachent par tant de points aux diverses branches de l'administration, que nous ne craignons pas de dire qu'elles sont toutes des lois énumérées à l'article 139 de la constitution seront votées, le conseil provincial se placera au premier rang de nos institutions politiques. N'appelons donc parmi ses membres que des hommes ayant l'intelligence de nos besoins, qui soient versés dans les sciences économiques, financières, qui connaissent les intérêts de l'industrie et de l'agriculture; des hommes intègres, qui soient par leur caractère à l'abri de toute influence d'ambition, de parti, et de considérations de personnes. — Il ne faut point oublier que les membres des conseils provinciaux sont appelés à participer à la composition de nos cours d'appel et de nos tribunaux de première instance par la présentation de candidats pour les places de conseillers, de présidens et de vice-présidens. (Art. 99 de la constitution; art. 64 de la loi provinciale.)

Les autres attributions des conseils provinciaux ne sont pas moins importantes.

La province a des dépenses obligatoires, d'autres facultatives; quoiqu'elle n'ait pas en général de biens fonds ou de propriétés mobilières pour y faire face, elle jouit de centimes additionnels aux trois espèces de contributions directes. Par conséquent elle a un budget à former et des comptes à arrêter; ce soin est laissé au conseil provincial, (article 66 de la loi du 30 avril 1836.)

Le conseil statue également sur la construction des routes, canaux et autres ouvrages publics à exécuter en tout ou en partie aux frais de la province, ainsi que sur les plans et devis de ces travaux (articles 75 et 77 de la même loi.)

Gardons nous donc de nommer des hommes qui se laissent influencer par des considérations autres que celles du bien public, car alors nous verrions se renouveler l'abus trop souvent signalé, et qui consistait à faire prévaloir pour la direction d'un canal, d'une route, l'intérêt de tel ou tel propriétaire sur l'intérêt général, abus dont les anciens états provinciaux nous ont malheureusement quelquefois donné l'exemple.

Le commerce et l'industrie ne restent pas étrangers aux délibérations du conseil provincial; car il a l'obligation de veiller à ce qu'il ne soit mis à l'importation, à l'exportation et au transit des denrées et marchandises, d'autres restrictions que celles qui se trouvent établies en vertu des lois. — Il prononce sur les demandes des conseils communaux

Oh! les femmes! comme c'est adroit! comme c'est ingénieux dans leur tendresse!

Mais enfin, c'est égal! je m'opiniâtrai; et je sonne la bonne; dréin! dréin! dréin! Française! donnez-moi mon fusil — Vot fusée?... (car c'était une paysanne). — « Oui, mon fusée; imbécille — Mai dâm, mosieu, je ne sais pô où qu'il est. » — « Je n'ais pô! je ne sais pô!... Vous verrez que je serai oblié d'aller me battre sans armes!... Où est ce fusil? ce fusil ne peut pas s'être envolé tout seul! — Mais dâm, Mô ieu, je crès que madame m'a fé daiscendre à la cave. — Mon fusil à la cave!... en voilà une, d'idée. (Oh! les femmes, les femmes!... ça n'entend rien à l'art militaire!) » Enfin c'est égal! qu'on aille le chercher à la cave. Il faut encore mieux

qu'il soit là que pas du tout. Hé bien qu'attends-tu?... — « Mais dâm, mô ieu, je n'ose pô. — Allons, voilà, maintenant qu'elle n'ose pas descendre à la cave! Oh! la grosse bête!... Fi! fi! que j'aurais honte à sa place!... — « Mais, dâm! écoutez donc! dans un boulevardier côme ça!... — Un boulevardier!... Elle appelle ça un boulevardier!... Astu peur, grosse buse, qu'il y ait des gendarmes à la cave!... Tiens, tiens, as-tu peur?... Vois-moi donc!... est-ce que je ne me mets pas à la fenêtre, moi!... »

Cette audace la rassura d'autant mieux qu'il n'y avait plus rien dans la rue.

Or donc, un quart d'heure après, j'avais mon fusil; mais quel fusil!... rouillé comme un clou de ruisseau!... Mon épouse s'évanouit en le voyant. Oh! les femmes!... quels empiétrements dans de pareils momens!... Ne vous mariez jamais!... Enfin c'est égal, je me mis à le nettoyer avec des cendres; et je te frotte! et je te frotte? hin! hin!... J'y passai le restant de la journée. Aussi le soir, je puis me vanter qu'il sonnait librement!... Portez, armes!... Une, deux... dziiiiiii!... Croisez... cète!... Une, Une,

ayant pour objet l'établissement, la suppression, les changements des foires et marchés dans la province.

Cette dernière attribution appartient au roi, d'après les lois françaises encore en vigueur sur cette matière dans la Belgique. Nous croyons que le législateur a fait sagement d'étendre le cercle des pouvoirs de l'autorité provinciale, plus à même que toute autre de savoir, par exemple, si l'établissement d'une nouvelle foire ou d'un nouveau marché ne nuira pas, soit en dérangeant les habitudes locales, soit en préjudicant aux foires et marchés existant déjà dans la province.

On pourrait encore citer d'autres attributions, mais elles sont moins importantes, et trouveront place dans des articles de détail.

Avant de terminer cette rapide énumération, nous devons rappeler encore que le conseil élu dans son sein une députation permanente chargée de l'exécution des résolutions du conseil, de la tutelle des communes et d'attributions judiciaires pour la milice, la garde civique et les élections.

De la composition du conseil dépend donc celle d'une institution que la France nous envie, et qui est appelée par son caractère à imprimer la régularité à toutes les administrations communales et bienfaisantes. — Nous reviendrons sur les attributions de la députation permanente.

Des journaux de France et des correspondances particulières annoncent que de nouvelles tentatives d'assassinat devaient être faites contre la personne de Louis Philippe, pendant la revue de la garde nationale. Toutefois le roi des français s'est longtemps refusé aux instances de ses conseillers, qui le priaient de ne point exposer ses jours au plomb des meurtriers. Il a fallu que le ministère en masse offrît sa démission pour vaincre la résistance du monarque. (Voir France.)

Dans la journée d'hier, un soldat s'est suicidé à l'endroit dit aux Vennes près de la Boverie. Ce malheureux s'est tiré un coup de pistolet dans la bouche.

Par arrêté du 16 courant il est accordé un congé à M. l'ingénieur Gérard, en fonction dans le 2^e district (Charleroi), pour rétablir sa santé, et M. l'ingénieur Gernaert, en service dans le 7^e district (Huy) suppléera M. Gérard pendant son absence.

Le 7^e district sera provisoirement partagé entre MM. les ingénieurs Gonot et Welkens, respectivement chef de service dans les 5^e et 6^e districts (Liège).

On lit dans un journal de cette ville : On nous signale un accident arrivé avant-hier matin à Hocheporte, dans la maison d'un pompier. Celui-ci étant sorti, ainsi que sa femme, un de leurs enfants s'est approché du feu, et a vu en un instant tous ses vêtements enflammés. Le jeune malheureux s'est réfugié sur son lit d'où M. le capitaine Delhier, qui passait par hasard, est parvenu à le retirer et à éteindre l'incendie, qui déjà avait envahi la chambre du pompier. Cet enfant a entièrement la poitrine brûlée, mais on espère le sauver.

Les répétitions du concert, qui aura lieu le 14 août, à l'occasion des courses de chevaux donnent l'assurance que cette soirée sera des plus brillantes. Déjà une grande partie des loges sont retenues, et nous engageons les titulaires à ne pas tarder à retirer leurs coupons.

Dans un article sur les courses de chevaux qui doivent avoir lieu le 14 et le 15 du mois prochain, nous avons omis de citer la société verviétoise, dont on ne pouvait trop louer le zèle et les sacrifices. Ses succès à Bruxelles lui en garantissent de nouveaux.

Les rapports d'Espagne confirment aujourd'hui, la nouvelle que nous avons donnée du massacre de l'escorte du courrier de France. (V. l'article Paris.)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles placées sous la rubrique de la bourse de Bruxelles.

Le 4 août prochain aura lieu, à l'hôtel du gouvernement provincial, à Namur, l'adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien et l'amélioration des chemins de la Meuse. L'Éclaircur de Namur dit que ces travaux offriront de grands avantages à la navigation.

Le Handelsblad contient un long article dans lequel il soutient qu'il résulte de l'expérience de six mois et des rapports faits aux états provinciaux des diverses provinces, que

la loi pour l'encouragement de l'agriculture (la loi qui frappe l'importation des céréales d'un droit protecteur), a complètement manqué son but; que les plaintes sur le bas prix des céréales continuent à se faire entendre, que la culture du froment diminuera encore et qu'elle nuit beaucoup au commerce des grains.

La Hollande et la Prusse paraissent se faire une guerre de douane. Dernièrement on a vu dans les journaux allemands un article portant que les navires hollandais arrivant de Dantzig étaient frappés de nouveaux droits. Voici ce qu'on lit aujourd'hui dans le Journal de La Haye :

On apprend que tous les navires prussiens entrés dans nos ports après le 20 ce mois, ont été soumis au paiement du double droit de tonnage et du droit de balise, etc.

Dans les environs de Liège, un incendie vient de se manifester dans une fosse à charbons. Quelques étincelles de feu étant tombées par manque de soin dans un tuyau qu'on avait garni de fascines, crainte d'éboulement, ce tuyau s'est tout à coup trouvé en flammes. Les ouvriers heureusement ont pu regagner le haut par une autre issue.

DU PRIX DES HOUILLES ET DU CHARBON.

Nous avons pris à tâche de signaler les progrès de diverses branches de notre industrie qui avaient eu à souffrir des événements de 1830. La fabrication du fer a atteint déjà depuis un certain temps, un degré de prospérité sans exemple. Les progrès de l'exploitation de la houille ont été plus lents, mais aujourd'hui, cette industrie a repris tous ses avantages. Le tableau ci-dessous qui présente les prix comparés des houilles et du charbon, en juillet 1830 avec les prix auxquels ils sont parvenus à l'époque correspondante en 1836, justifiera nos assertions :

PRIX COMPARÉS DES HOUILLES ET CHARBONS.

Table with 4 columns: Location (Gossion, La Haye, Val Benoît, Ste. Marguerite, Plomterrie, Kessalles, Makets, Hortot), Fuel Type (Houille, Charbon), and Price (F. C.).

Toutes les personnes qui ont quelque connaissance des matières industrielles, émettent l'opinion que l'exploitation des mines de houilles, recevra d'ici à peu de temps une activité nouvelle; elles se fondent sur les développements de la fabrication du fer dans notre pays.

DE L'EMPRUNT.

Le Moniteur Belge contient les observations suivantes à propos de quelques réflexions critiques sur l'emprunt de 30 millions :

Il nous est revenu qu'une note anonyme, critique du mode adopté par le gouvernement pour la réalisation de l'emprunt de 30 millions de francs, avait été envoyée directement à beaucoup de membres des chambres, probablement parce qu'aucun des organes de la presse n'aurait voulu lui ouvrir ses colonnes.

du haut en bas... Ah! ciel! quand j'y pense! comme j'étais fait! avec mon bonnet à poil, ma redingote bourgeoise, mon baudrier sans sabre, ma figure à moitié rasée... (car c'est même là l'origine d'une de mes moustaches; pas celle-ci, celle-là), et mon pantalon... Enfin, c'est égal: vous sentez bien que dans des moments pareils... Et d'ailleurs, nous étions tous comme ça. Néanmoins, la première fois que vous viendrez chez moi, je veux vous montrer ce pantalon-là: je le garde par curiosité, comme un souvenir, comme un monument. Mais où en était-je?... Ah! bien!

Je me dispose donc à sortir, car mon épouse n'était pas là. Elle était allée chez une voisine, où je les entendais jacasser: chui, chui, chui, chui, chui! Oh! les femmes, les femmes! il faut toujours que ça bavarde!

Par malheur, quand je suis en bas, il me revient à l'idée que j'ai oublié de mettre mon gilet de flanelle, moi qui en porte de temps immémorial! Avec ça que, par la chaleur qu'il faisait, et en se battant surtout, on risquait de se ramasser froid. Il n'y avait donc pas à balancer. Je remonte quatre à quatre, je me rhabille, et je vais reprendre ma volée, lo-que, tout-à-coup, j'entends le lait que mon épouse avait laissé sur le feu qui s'en allait dans les cendres: foui, foui, foui! Je cours, je le retire, je souffle dessus: ffu, ffu! Or, pendant ce temps, mon épouse revient! Oh! cette fois, il n'y eût pas moyen de s'aller battre à jeun. Je me réjouis donc à défiance, bien décidé, par exemple... oh! certainement!... Hé bien! monsieur, je n'avais pas mangé une tranche de gigot de la veille, que j'entends de nouveau un grand bruit à la rue. J'écoute... c'était la Mar-seillaise...

Allons, enfans, tra, la, la, la, — la, la, Tra, la, la, la, — tra, la, la, la, Tra, la, la, la...

A part quelques insinuations fort peu charitables, c'est particulièrement sur le taux de 92 p. c. fixé pour la souscription que porte la censure de l'auteur du petit mot anonyme. Cet auteur trouve que ce taux est trop bas; et, pour prouver, d'une manière irréfutable, selon lui, la justesse de son opinion, il établit et cite la parité du 3 p. c. français, lequel est à 80 1/2, avec du p. c. qui, au cours proportionnel, donnerait plus de 107.

Il argumente de même du cours du 3 p. c. anglais (93), qui équivaldrait à 124 en 4 p. c.

D'abord nous répondrons que la différence même qui existe entre le cours du 3 p. c. français et celui du 3 p. c. anglais, suffit pour rendre inadmissible toute assimilation de crédit public d'un état avec celui d'un autre. Quoiqu'il en soit, avant de lancer d'aussi inapplicables comparaisons, l'auteur du manuscrit dont il s'agit n'aurait-il pas dû dire, au lieu de chercher la parité que donne le 3 p. c. français en 4 p. c., pourquoi il n'avait pas, de préférence et bien plus naturellement, signalé le cours réel du 4 p. c. à la bourse de Paris.

Mais, puisqu'il n'a pas déduit ses motifs, nous allons, nous, le faire brièvement: c'est que le 4 p. c. n'est qu'à 101 fr. 95 c., intérêts échus compris, ou net à 100 francs 62 c.; or, dire qu'on émet du 4 p. c. à 92 en Belgique, tandis qu'en France une valeur semblable est parvenue seulement à 100 1/2, c'est se donner peu de marge pour la critique, tandis que faire ressortir, d'une manière insidieuse, il est vrai, la différence large qui existe entre 92 et plus de 107 ou même 124, c'était se créer un thème bien plus facile.

Cependant, puisque le financier que nous combattons voulait entrer dans le système des parités, pourquoi n'a-t-il pas loyalement fait remarquer que du 4 p. c. à 92 représentait du 5 p. c. à 115, taux qui eût été sans doute reconnu par tout le monde comme étant très avantageux?

Mais, nous le répétons, ni l'une ni l'autre de ces comparaisons ne sont admissibles, parce qu'elles ont lieu entre choses dissemblables. Les chances de bénéfices sur le capital, qui s'accroissent en raison inverse de l'abaissement de l'intérêt, établissent de notables différences entre les diverses sortes de valeurs; et il ne peut être tiré aucune conclusion certaine d'une partie mathématique que la réalité ne confirme jamais.

Ce n'est pas d'ailleurs, en France ni en Angleterre qu'il faudrait aller chercher la base de notre crédit ou le moyen de l'évaluer, mais en Belgique même; et on s'assurerait facilement en prenant pour régulateurs nos bons du trésor et notre 5 p. c., que le taux de 92 était le seul que dans le moment présent le gouvernement dût choisir.

Mais puisque notre critique voulait absolument prendre son exemple à l'étranger, pourquoi donc ne pas avoir choisi celui que vient récemment d'offrir la Hollande? Ce pays, sous le rapport financier et la situation politique, a bien plus d'analogie avec le nôtre que la France et l'Angleterre, quoiqu'ayant encore sur nous l'avantage de posséder une plus grande masse de capitaux, et bien que l'intérêt de l'argent, ainsi que celui du papier de l'état, y soit jusqu'à ce jour plus bas que partout ailleurs? Cet exemple eût appris à l'auteur du petit mot, et aux personnes auxquelles il s'adressait, que le dernier emprunt offert par souscription à 95 de capital effectif pour 4 de rente n'avait pu être rempli qu'après bien des jours d'attente et avec le secours puissant d'un haut capitaliste; que ce même emprunt était tombé immédiatement après sa réalisation, et qu'enfin il ne se trouvait coté aujourd'hui à la bourse d'Amsterdam qu'à 92 1/2.

Ce seul fait répond à toutes les allégations contenues dans la note que nous combattons.

Il est un point cependant sur lequel nous sommes parfaitement d'accord avec l'habile appréciateur du crédit public, c'est que l'emprunt de 30 millions de francs dont il s'agit est destiné à monter au-dessus du taux d'émission; et nous allons même plus loin que lui, car nous concevons l'espérance qu'aidés de circonstances favorables, et grâce à l'état journalièrement plus prospère de nos finances, les obligations de cet emprunt s'élèveront rapidement, et atteindront peut-être le pair avant quelques années. Nous prions même qu'on prenne acte de notre opinion, afin qu'on ne puisse pas plus tard nous reprocher d'avoir manqué de perspicacité sur ce point.

Je ne puis pas vous rendre l'enthousiasme que j'éprouvai alors! Le Louvre était pris! Nous étions vainqueurs! vainqueurs sur toute la ligne... et ce qu'il y a de plus beau, vainqueurs en trois jours! Mais, au surplus, ça n'est pas étonnant... Vous sentez bien que quand tout le monde s'en mêle...

Enfin, c'est égal! il y a une chose, tout de même, qui ne me sortira jamais de la tête... c'est ce diable de fusil, vous savez?... avec ses poutines!... poutines!... C'est là, voyez-vous bien, une de ces choses frappantes, qui font époque dans l'existence d'un homme!...

(Précurseur)

ENIGME.

Je fais peu de chemin et je marche à toute heure; Bien qu'il semble à me voir que mes pas soient pesans, Ma vitesse est égale à la course des ans, Et sans me faire tort jamais je ne demeure. Je ne puis reposer qu'à l'instant je ne meure, Mais les subtils humains de mon sort artisans, Pour me ressusciter ont des secrets puissans, Et selon qu'il leur plaît je suis pire ou meilleur. Dans un riche Palais et sous une clef d'or, Au moyen de liens qui valent un trésor, Mes amans chaque jour, me tiennent asservie; Je m'accorde au tems, et je suis la saison, Je m'agite sans cesse en ma belle prison, Et d'un filet dépend et ma mort et ma vie.

Le mot de l'Enigme insérée dans notre N° d'hier, est PÉYARD.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication publique jeudi prochain, 28 juillet, à midi, la construction d'une estrade, écurie, fournilures et placement des pieux pour l'hippodrome destiné aux courses de chevaux qui auront lieu sur le pré de Droixhe.

Le plan et devis estimatif sont déposés au bureau des travaux publics.
Liège, le 23 juillet 1836.

Entreprise du nettoyage de la commune.

Les bourgmestre et échevins, informent le public qu'ils procéderont le jeudi, 4 août prochain, à midi, dans la salle de leurs séances à l'hôtel de ville, à l'adjudication au rabais de l'entreprise du nettoyage de la commune.

Cette adjudication aura lieu d'abord pour chaque quartier ou arrondissement distinct, ensuite pour deux quartiers réunis (Sud Ouest; Nord Est) et enfin pour toute la commune. Les amateurs devront avoir remis une soumission timbrée et cachetée au secrétariat de la régence au plus tard le jour susdit avant onze heures du matin.

On peut voir au bureau central de police le cahier des charges de cette entreprise.

A l'hôtel de-ville, en séance, le 25 juillet 1836.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 24 JUILLET.

Naissances: 7 garçons, 7 filles.

Décès: 5 hommes, 4 femmes, savoir: Dieudonné Leroy, âgé de 69 ans, négociant, en Poteries, veuf de Marie Elisabeth Gertrude Dallemagne. — Pierre Guillaume Henri Grandjean, âgé de 59 ans, propriétaire, quai de la Sauvenière, époux de Marie Joseph Prévot. — Gilles Liegeois, âgé de 53 ans, négociant, rue Puits en Sock, époux en secondes nocces de Marie Catherine Vitrié. — Auguste Algrain, âgé de 29 ans, canonier au 3^e régiment de ligne, en garnison en cette ville, célibataire. — Guillaume Joseph Marechal, âgé de 24 ans, armurier, faubourg St. Léonard, époux de C. Delarge. — Marie Elisabeth Cornet, âgée de 76 ans, sans profession, dernière St. Thomas. — Marie Gertrude Dufoin, âgée de 46 ans, journalière, quai d'Yroi, épouse de Jean F. Bronkir. — Marie Catherine Hervey, âgée de 43 ans, herbière, faubourg Vivignis, épouse en secondes nocces de Nicolas Gilles Hutoy. — Anne Marie Thonard, âgée de 40 ans, sans profession, rue Xhorémont, épouse de Lambert Henrard.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)



Jeudi 28, HARMONIE à 5 heures, à 7 on procédera au tirage d'une TOMBOLA, à 8 1/2 BAL.

Cette tombola sera composée de trente lots heureux et de dix malheureux d'une valeur totale de douze cents francs, plus une boîte à thé de 36 francs non réclamée à la dernière tombola.

Dès dimanche 10 juillet, les objets sont à voir au local de la société, où l'on peut se procurer des billets au prix de 50 centimes, il en sera distribué 2,500.

Les numéros devront être représentés au moment même du tirage, sinon les lots resteront à la société pour faire partie d'une autre tombola.

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 751

MESSAGERIES

V.ve. BRIARD ET COMP.ie.



Au 21 juillet 1836, service direct de LIÈGE à MEZIERES et CHARLEVILLE, par NAMUR, PHILIPPEVILLE et ROCROIX.

Départ de LIÈGE, à 5 heures du matin, chez madame veuve PASQUET, Place Verte. 777

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

SURENCHÈRE.

Jusqu'inclus le 4 AOUT 1836, on peut surenchérir d'un 20^e, sur le prix de fr. 4,000 formant l'adjudication provisoire.

D'UNE MAISON, divisée en plusieurs logemens, située en BERGERUE, n° 737, à Liège, avec cour, puits, cave, etc. S'adresser au notaire PARMENTIER. 817

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780,

Se trouvent les assortimens les mieux choisis, consistant en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et brochés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qualités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et fichus en tout genre; cravattes de soie noir et de fantaisie; bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc et écaru; gants idem. — Bengalines, cotelinettes et cotonnettes d'Allemagne, gioghanco, etc.

Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long. La plupart de ces articles ayant été achetée en grandes parties très-avantageusement, l'on trouve le plus grand choix aux prix les plus bas.

On vend en gros et en détail. 720

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE MARDI treize septembre mil huit cent trente six à neuf heures du matin, la famille de SAROLEA de CHERATTE fera vendre aux enchères publiques, par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue mont St. Martin, et par le ministère de M^e DUSART, Notaire en la même ville;

UNE BELLE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située en la commune de CHERATTE, près de la Meuse. Avec soixante bonniers douze verges grandes de Jardin, Prairies et Terres qui en forment l'exploitation.

Elle sera d'abord vendue en masse et puis en détail. On peut se procurer chez ledit Notaire des exemplaires du placard contenant la formation des lots.

Cette vente se fera au plus offrant et dernier Surenchérisseur, sans réserve d'information.

S'adresser pour connaître les conditions, tant en l'étude dudit notaire qu'au bureau de la susdite justice de paix. 816

MONT DE PIÉTÉ.

QUAI DE LA BATTE, N° 1112.

Mercredi, jeudi, vendredi, 3, 4 et 5 août 1836, à deux heures précises, on VENDRA les GAGES surannés, reçus en mai 1835.

Un JEUNE HOMME de 13 à 15 ans, qui désirerait entrer à l'établissement comme aide surnuméraire, peut se présenter chez le directeur soussigné.

Le 25 juillet 1836.

Félix JÉHOTTE. 818

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi 1^{er} août 1836, à 10 heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Mont Saint-Martin, audit Liège, M^e DELBOUILLE, notaire à ce commis, procédera, à la requête des héritiers de M. Stéphany, en son vivant ancien directeur de police à Liège, à la vente aux enchères, en trois lots, des immeubles ci après:

1^{er} lot. — Une grande maison, propre à tout commerce, cotée 51, sise rue derrière le Palais, à Liège, avec cour, bâtimens par derrière, grandes caves et dépendances, occupée à titre de bail par M. Termonia.

2^{me} lot. — Un corps de ferme avec un très-joli quartier de maître, bâtimens d'exploitation, et 40 bonniers 6 verges grandes onze petites de jardin, terres, prairies, prés et bois, le tout formant à peu près un ensemble, situé à Eyken; commune de Fouron-St. Martin.

3^{me} lot. — Un autre corps de ferme avec grange, écuries, étables et dépendances, prairie et jardin contigus, situés en lieu dit Straat, commune susdite de Fouron St. Martin, et 12 pièces de terre, bois et prairies en dépendant, mesurant ensemble sept bonniers 79 perches 75 aunes, et situés audit Fouron St. Martin.

Les amateurs pourront s'adresser, pour voir les propriétés de Fouron Saint Martin, aux sieurs ENGLEBERT et WITGENS, locataires.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix et toute sécurité pour acquérir.

On peut prendre communication du cahier des charges, chez M. le juge de paix susdit et en l'étude de Maître DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, n° 864, dépositaire des titres de propriété. 770

M^{me} GILLON-NOSENT,

Rue du Pont-à-Ile, n. 32.

Vient de recevoir d'une MAISON DE PARIS, six à sept cents SCHALS, de différentes grandeurs, parmi lesquels se trouvent quelques schals longs, en pure Laine, Thibet et Cachemire. Cette maison cessant la fabrication de cet article, a donné ordre de vendre ces schals avec un rabais de 3/4, c'est à dire, bien au-dessous du prix de fabrique.

On trouve au même N°, beaucoup d'autres marchandises, telles que toiles imprimées, etc., qui vu la saison avancée, seront vendus au prix de facture.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 1^{er} août 1836, à dix heures du matin, chez le sieur Louis SCHOENMAKERS, à la Grand'Route, commune de St. André, à la requête des enfans MOOR, il sera vendu publiquement, par le ministère de M^e FLECHET, notaire à Warsage, les immeubles ci après détaillés; savoir:

1^{er} lot. — UNE MAISON, autres BATIMENS et dépendances, DEUX PRAIRIES et le JARDIN y attaché, situés dans la commune de Julemont.

2^{me} lot. — LE BOIS DE HIBROUX et LONG CROUSSEAU, avec 2 prairies, le tout situé dans la commune de St. André.

3^{me} lot. — DEUX PRAIRIES, situées au lieu dit: Dielles, même commune.

4^{me} lot. — UNE PRAIRIE de 39 perches 23 aunes, près la levée dite: Waide des Fosse, même commune.

5^{me} lot. — UNE VIEILLE MAISON et bâtimens, un petit jardin, une petite prairie, la partie d'une ruelle et une prairie dite l'Enclos, commune de Julemont.

6^{me} lot. — UNE TERRE de 58 perches 84 aunes, dans la campagne de Mortroux, au lieu dit: Pireux, sous St. André.

Le tout de la superficie d'environ 7 bonniers 23 perches 84 aunes.

S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude à Warsage, pour voir les conditions et les titres de propriété. 799

RÉGENCE DE LIÈGE.

AVIS. — Les bourgmestre et échevins ont l'honneur d'informer le public que des courses de chevaux auront lieu cette année, le dimanche 14 et le lundi 15 août.

Voici l'indication des quatre courses auxquelles des prix seront attachés.

- Course de chevaux nés et élevés sur le continent;
 - Course de chevaux élevés dans les pays;
 - Course dite la poule;
 - Course des chevaux de toutes races;
- Un avis ultérieur indiquera les autres points qui se rattachent aux courses.
Liège, le 30 mai 1836.

A VENDRE

Une FORTE CHARRETTE, pouvant servir à conduire des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amersœur, n° 59 bis. 715

BOURSES.

LONDRES, LE 23 JUILLET.

3 ^e consolidés	94 0/0	Espagne. Cortés	38 1/8
Bel. em. 1832 C. B.	103 3/4	Différées	46 1/4
Holl Dette active	103 3/4	Passives	11 5/8
Portugais, 5 p. c.	78 1/2	Russie	111 0/0
Id. 3 p. c.	48 3/4	Brsil. Emp. 1834	88

AMSTERDAM, LE 24 JUILLET.

Holl. Dette active	000 0/0	Inscr. au gr. livre	00 0/0
Dito 2 1/2	55 1/2	Certif. à Amst.	96 5/8
Différée	0 0/0	Pologne. L. fl. 500 f.	43 1/2
Billet de change	24 1/4	Lots de Rd. 50 f.	111 0/0
Syndic. d'amort.	0/0 0/0	Espagne. Emp. Ard.	36 3/4
3 1/2	80 7/8	Dito gr.	37 0/0
Soc. de comm. P.-B.	182 1/4	Dette différ. anc.	44 0/0
nouvele	000 0/0	nouvele	00 0/0
Russie, H. et C. 5	105 1/8	passive	41 5/8
1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5	100 3/4

VIENNE, LE 16 JUILLET.

Métalliques, 104 5/8. — Actions de la banque, 4353 0/0.

BRUXELLES, LE 25 JUILLET.

Dette active	55 1/4 P	Chemins de fer	100 1/2 P
Emp. fr. fin cour	102 0/0 P	Fourn. des Ventes	103 0/0
Emp. de c.v. 1832	400 1/8 A	Gal.-Rus. ad. Br.	000
Act. Société Gén.	815 0/0 P	St.-Léonard	105 3/4 A
So. de Com. de c.v.	137 0/0 P	Dette active, Hol.	55 1/2 A
Ban. de Belgique	122 0/0 P	Synd. d'amort.	00
So. du c. de S.-O	108 1/2 P	Lost. r. av. coup.	97 1/2 A
S. Hauts-Four.	130 A	inscrip.	97 1/2 P
Baug. fonc.	99 3/8 P	Métalliques	103 7/8 A
S. du Cha. Flegu.	125 0/0 A	Naples	95 1/4 P
Wesme-Hornu.	98 1/2 A	Emp. Ard. 1835	36 3/8 P
Slesin.	110 0/0 A	H. différée	40 0/0 P
Société nationale	122 1/2 P	Id. 1835	00 0/0
Levant de Flegu.	104 1/2 A	Brsil. Rotsch.	87 1/2
Charb. d'Ougrée	118 0/0 A	Rome	102 1/2 A
Sars-Longchamps	103 1/2 A		

ANVERS, LE 25 JUILLET.

ANVERS. Dette active	105 1/2 A	NAPLES. Cort. Falc.	95 1/4 P
Dette différ.	44 0/0 P	ÉTAT-ROM. Lev. 1832	102 3/8 A
Emp. de 48 millions	102 0/0 P	à An. 1834	100 0/0 P
HOLL. Dette active	00	CHANGES.	
Rente remboursable	97 1/4 P	Amsterd., cours jours 7/8 1/2 p. p.	
Autriche. Métalliq.	103 3/4 P	Rotterd., Idem.	7/8 1/2 p. p.
Lots de fl. 400	258 A	Paris, Idem.	1/8 p. p.
de fl. 250	000	2 mois.	3/4 p. p.
de fl. 500	688 0/0 P	Lond. p. Estr. c. jours 40	2 mois. 39/10 1/2 P
Poloc. Lots fl. 330	114 1/2 A	Ham. p. 40 Hb. c. jours 35 3/16 P	2 mois. 35 0/1 P
fl. 500	138 0/0 P	Bruxelles et Gand	1/4 1/2 p.
Brsil. E. à L 1824	87 1/4 P		
ESPAÑE. Emp. 1834	36 3/8 1/4 P		
D. diff. 1834	00 0/0		
Dit. p. 1834	11 5/8 A		
Dette différ.	13 1/2 P		

Aujourd'hui jour de liquidation nous étions assez fermes sur la reprise de Londres. Ardoin ouvert 36 1/4, et reste cours à ce prix. Il y avait beaucoup d'acheteurs. Primes à 1 mois 39 1/4 dont 1/2 p. P. 1/2 p. p.

P. 1/2 p. p. r. de la Bourse, 2 3/4 heures.

Ardoin 36 argent.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 JUILLET.
Le pleyt belge Victoire, ven. de Hambourg, ch. de sucre. — Le pleyt belge Aventure, ven. de Hambourg, ch. de fer. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, ven. de Londres, ch. de café, sucre, manufactures, 75 passagers, 5 voitures et un cheval. — Le bateau à vapeur anglais Soho, ven. de Londres, ch. de café, manufactures, 62 passagers et 6 voitures. — Le koff kniphanser Die Biene, ven. d'Emden, ch. de bois, huile de poisson, stockfish, etc.

PLACE D'ANVERS, LE 23 ET 25 JUILLET.

VENTES.
Sucres raffinés. — 6,000 kilos lumps ord. à fl. 23; 10,000 kilos pains sans papier à fl. 23 1/4; 30,000 kilos pains sans papier prix non cité.
Cafés. — 125 bales St Domingue prix divers.
Cotons. — Il y a eu beaucoup plus de fermaté aujourd'hui chez les détenteurs par suite de la faveur dont jouit cet article sur les autres marchés.
Cafés. — Un petit lot de 50 bales Brésil a été payé à 33 cents.
VENTES PUBLIQUES.
Sucres bruts. — On a présenté aux enchères cet après-midi environ 200 caisses Havane blond, qui ont été adjugées pour cause d'avarie de fr. à par 50 kilos.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.